Section 3.-Conservation du sol et de l'eau*

Sous-section 1.—Entreprises fédérales

Il s'est maintenant écoulé vingt-cinq ans depuis la mise en route du Programme de rétablissement agricole dans les Prairies en 1935 pour résoudre les problèmes urgents de la sécheresse et du poudroiement du sol qui alors, déconcertaient l'agriculture en cette partie du Canada. Depuis cette époque, on a entrepris beaucoup de programmes et de travaux de nature et de portée très diverses, mais tous poursuivaient essentiellement le même but, soit une meilleure utilisation des terres et des ressources hydrauliques afin d'assurer à l'agriculture des Prairies plus de sécurité et de stabilité.

Dans ce domaine, les progrès sont rapides et les nombreuses connaissances pratiques acquises permettent d'organiser à longue échéance la conservation du sol et de l'eau dans l'Ouest du Canada. Ces travaux ont fait adopter des systèmes de culture, d'utilisation des terres et d'adduction d'eau de nature à favoriser la sécurité économique des populations agricoles des Prairies et, récemment, l'exécution d'ouvrages plus vastes et plus complets d'utilisation des terres et d'aménagements hydrauliques intéressant des régions agricoles entières et des centres urbains des Prairies.

Les améliorations culturales ont amené un renouveau presque complet de l'économie et de la technique de l'aridoculture. Des techniques de gestion du sol et des méthodes permettant d'utiliser plus efficacement les faibles réserves d'humidité du sol ont été mises au point et se sont généralisées, réduisant ainsi au minimum les effets de la sécheresse dans les régions arides. L'aménagement dans ces régions d'approvisionnements suffisants d'eau pour les besoins ménagers, l'abreuvement et l'irrigation a aussi aidé grandement à stabiliser l'agriculture sur de vastes étendues. En particulier, la création de réserves assurées de fourrages au moyen de l'irrigation en vue de l'hivernement, et la constitution des réserves alimentaires pour les bestiaux en périodes de sécheresse ont conféré de la stabilité à l'industrie animale et ont fortement encouragé la diversification de l'agriculture dans les régions des plaines.

Finalement, le retrait définitif du domaine cultivé des terres qui se sont montrées sousmarginales à la production des céréales, l'établissement des clôtures, le retour à la culture des herbages et l'amélioration générale de ces terres comme pâturages communs, ainsi que le déplacement des agriculteurs, surtout vers les régions irriguées, ont contribué pour beaucoup au redressement qui s'imposait dans l'utilisation de la terre dans les Prairies.

Bien que ces aménagements aient entraîné des avantages marqués pour l'économie agricole, la demande d'eau pour fins domestiques et industrielles de la part de grandes municipalités et des centres urbains importants et les besoins d'eau d'irrigation ont rendu nécessaire l'établissement de vastes travaux de retenue des eaux et de grands réseaux d'irrigation capables d'assurer des ressources hydrauliques plus sûres et plus abondantes. L'Administration du rétablissement agricole des Prairies a, ces dernières années, consacré de plus en plus d'attention aux travaux de ce genre.

Loi sur le rétablissement agricole des Prairies

En vertu des dispositions de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, un premier crédit de \$4,750,000 a été voté pour couvrir les frais des travaux de rétablissement sur une période de cinq ans et un Comité consultatif a été formé pour animer le programme. Au lieu de mettre de nouveaux services sur pied, les services agricoles réguliers ont reçu de l'aide afin d'étendre leurs activités, particulièrement le Service des fermes expérimentales. A mesure que se développait le programme de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, un organisme distinct prenaît corps à Regina (1936) pour prendre la direction des travaux d'aménagement des eaux, alors que le programme d'amélioration des cultures se poursuivait sous la direction du Service des fermes expérimentales. Plus tard, certaines

^{*} Rédigé, sauf indication contraire, sous la direction de S.C. Barry, sous-ministre de l'Agriculture, Ottawa.